

Broglie
27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali,
Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Mme DEROIN
Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absent : M. SEHET David

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence

DATE DE CONVOCATION : 05/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : MODIFICATION DES RECOMPENSES ATTRIBUEES AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

Dans le cadre des Fêtes et Cérémonies organisées par la collectivité, la Commission Environnement, Tourisme, Commerce et Artisanat propose, dans un souci de simplification suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire liée à la COVID-19 notamment en ce qui concerne la fréquentation des lieux de restauration, de modifier comme suit les récompenses à attribuer pour le concours des maisons fleuries (modification de la délibération du 05/11/2010 AVEC conservation des MÊMES montants) :

Catégorie Balcons – Façades :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

Catégorie Jardins :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

Catégorie Prestige :

Diplôme aux lauréats ayant déjà obtenu un prix les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus émises par la Commission Environnement, Tourisme, Commerce et Artisanat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Roger BONNEVILLE.

